



FICHE PROGRAMME · FORMATION 10

L'élu du futur et la démocratie augmentée par l'IA

Document conforme au Référentiel National Qualité (RNQ V9) · Indicateurs 1, 5, 6, 9

1

Identité de la formation

INTITULÉ OFFICIEL	L'élu du futur et la démocratie augmentée par l'IA
RÉFÉRENCE INTERNE	STRYLB-DEMO-F10-2025
DOMAINE DE FORMATION	Intelligence artificielle · Démocratie participative · Gouvernance territoriale · Communication politique
DURÉE TOTALE	1 jour · 7 heures de formation effective
MODALITÉ PÉDAGOGIQUE	Formation en présentiel : alternance de temps de réflexion politique collective, de démonstrations d'outils IA et d'ateliers de mise en pratique. Format délibératif : les élus sont invités à débattre, pas seulement à écouter. Ressources et panorama des outils remis à l'issue de la formation.
EFFECTIF	6 à 20 participants · groupe d'élus intra-collectivité (conseil municipal, conseil communautaire) ou inter-collectivités.
LIEU DE FORMATION	Intra-collectivité (salle du conseil ou salle de réunion dans les locaux de la mairie ou de l'intercommunalité) ou salle de formation partenaire selon la demande.
TARIF	Sur devis : tarification adaptée selon le type de collectivité, le nombre de participants et les modalités de financement retenues.
DÉLAI D'ACCÈS	Sur mesure selon le commanditaire. En règle générale, la formation peut être organisée dans un délai de 3 à 6 semaines à compter de la réception de la convention signée.
CONTACT ET INSCRIPTION	Nicolas Mougin, Président de Storylab Partners. contact@storylab-partners.fr www.storylab-partners.fr Tél. : 06 74 09 74 13

Public visé et prérequis

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse exclusivement aux élus locaux désireux de comprendre comment l'IA transforme l'exercice du mandat et la relation aux citoyens :

- Maires et adjoints de communes de toutes tailles
- Conseillers municipaux, conseillers communautaires, conseillers départementaux, conseillers régionaux
- Présidents et vice-présidents d'intercommunalités, de syndicats mixtes, d'établissements publics
- Élus en charge de la démocratie participative, de la citoyenneté, du numérique ou de la stratégie territoriale
- Tout élu souhaitant anticiper les enjeux de l'IA sur son mandat, sa relation aux citoyens et sa responsabilité démocratique

PRÉREQUIS

Exercer un mandat électif au sein d'une collectivité territoriale française.

Aucune connaissance technique en intelligence artificielle requise. Aucun prérequis numérique. La formation est conçue pour des élus non-spécialistes souhaitant comprendre les enjeux politiques, démocratiques et pratiques de l'IA dans l'exercice de leur mandat.

ACCESSIBILITÉ PSH

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : Nicolas Mougin · contact@storylab-partners.fr · 06 74 09 74 13

Toute situation de handicap nécessitant un aménagement doit être signalée lors de l'inscription. Des solutions adaptées seront mises en place en lien avec les partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi) si nécessaire.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation d'1 jour, le participant sera capable de :

OBJ 1 · COMPRENDRE

Identifier les cinq biais fondamentaux de la démocratie représentative traditionnelle (faible taux de participation, fracture générationnelle, inégalités d'accès à l'information, manque de lisibilité des décisions, déficit de confiance) et décrire comment l'IA peut apporter une réponse concrète à chacun d'eux, en s'appuyant sur des expériences documentées menées dans des collectivités françaises et européennes.

CONDITION DE RÉUSSITE

Cinq biais identifiés et cinq réponses IA documentées, présentées oralement devant le groupe. Objectif atteint si chaque réponse IA proposée est illustrée par un cas réel ou un outil existant.

OBJ 2 · ÉVALUER

Analyser un outil de démocratie participative augmentée par l'IA (plateforme de consultation citoyenne, outil d'analyse de contributions, assistant de médiation numérique, synthèse automatisée des pétitions) en évaluant ses bénéfices démocratiques réels, ses risques (biais algorithmique, exclusion numérique,

manipulation des résultats) et sa conformité aux principes de neutralité et d'égalité devant le service public.

CONDITION DE RÉUSSITE

Fiche d'évaluation d'un outil réel produite en séance sur un outil choisi par le participant. Évaluée sur la pertinence des bénéfices identifiés, la rigueur de l'analyse des risques et la qualité de la recommandation formulée à l'attention de son assemblée.

OBJ 3 · CONCEVOIR

Imaginer et formaliser un dispositif de démocratie participative augmentée adapté à sa collectivité — type de consultation, public ciblé, canal numérique, outil IA mobilisé, garanties de neutralité, modalités de restitution aux citoyens — en produisant en séance une note de projet présentable à son assemblée.

CONDITION DE RÉUSSITE

Note de projet de dispositif participatif produite en séance. Évaluée sur la cohérence entre le type de consultation choisi et le public cible, la pertinence de l'outil IA mobilisé et la qualité des garanties de neutralité prévues.

OBJ 4 · COMMUNIQUER

Expliquer à des citoyens non-spécialistes comment l'IA est utilisée dans les processus démocratiques de sa collectivité, en formulant un message de transparence claire, accessible et répondant aux objections les plus fréquentes (surveillance, manipulation, remplacement de l'humain), afin de maintenir la confiance des administrés dans les institutions.

CONDITION DE RÉUSSITE

Message de transparence citoyenne rédigé et présenté oralement devant le groupe en fin de journée. Évalué sur la clarté, l'accessibilité au grand public, la réponse aux objections identifiées et la cohérence avec les valeurs démocratiques du mandat de l' élu.

OBJ 5 · DÉCIDER

Définir la position politique de sa collectivité face à l'IA en démocratie en formalisant trois engagements concrets (transparence algorithmique, inclusion numérique, contrôle citoyen) et en identifiant les dispositifs juridiques, organisationnels et communicationnels permettant de les tenir dans la durée du mandat.

CONDITION DE RÉUSSITE

Trois engagements formalisés avec leur plan de mise en œuvre. Évalués sur leur faisabilité dans le contexte réel de la collectivité, leur ancrage dans le cadre réglementaire applicable et leur cohérence avec le projet politique de l' élu.

Programme détaillé

JOURNÉE UNIQUE · 7 HEURES

L'élú du futur et la démocratie augmentée par l'IA

09h00 – 09h30

ACCUEIL ET CADRAGE DE LA JOURNÉE

- Tour de table : chaque élu présente sa collectivité, son mandat et sa relation personnelle à la démocratie participative — qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui échoue systématiquement ?
- Remise de la grille d'objectifs et du panorama des outils de démocratie augmentée
- Question posée en ouverture : l'IA est-elle une menace ou une chance pour la démocratie locale ? Chaque participant vote — le débat reviendra en fin de journée.

Tour de table délibératif · Vote d'ouverture · Remise des supports

09h30 – 11h00

MODULE 1 · LES LIMITES DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET LES PROMESSES DE L'IA (OBJ 1)

- État des lieux : taux de participation aux élections locales, fracture générationnelle, déficit de confiance — données documentées sur les collectivités françaises
- Les cinq biais structurels de la démocratie représentative que l'IA peut partiellement corriger
- Panorama mondial des expériences de démocratie augmentée : budgets participatifs assistés par IA (Paris, Barcelone, Taïwan), plateformes de consultation intelligentes, assemblées citoyennes augmentées
- Ce que l'IA ne peut pas faire : décider à la place de l'élú, remplacer le débat politique, garantir la représentativité
- Atelier : chaque élu identifie le biais démocratique le plus aigu dans sa collectivité et l'outil IA susceptible de l'atténuer

Exposé documenté · Benchmark international · Atelier individuel · Restitution plénière

11h00 – 11h15

Pause

11h15 – 12h30

MODULE 2 · PANORAMA ET ÉVALUATION DES OUTILS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AUGMENTÉE (OBJ 2)

- Les quatre grandes familles d'outils : plateformes de consultation citoyenne (Decidim, Make.org, Consul), outils d'analyse des contributions par IA, assistants de médiation numérique, synthèse automatisée des pétitions et cahiers de doléances
- Démonstrations en direct : comment ces outils fonctionnent réellement, ce qu'ils produisent, leurs limites
- Les risques démocratiques de l'IA participative : biais algorithmique dans la sélection des contributions, exclusion numérique des seniors et des non-connectés, risque de manipulation des résultats
- Exercice : chaque élu analyse un outil réel sur la grille d'évaluation bénéfices / risques / conformité

Démonstrations en direct · Atelier individuel · Restitution en binômes · Feedback formateur

12h30 – 13h30

Déjeuner · Débat informel sur les cas présentés le matin

13h30 – 14h45

MODULE 3 · CONCEVOIR UN DISPOSITIF PARTICIPATIF AUGMENTÉ POUR SA COLLECTIVITÉ (OBJ 3)

- Les typologies de consultation adaptées à la taille et aux ressources de la collectivité : budget participatif, concertation sur un projet d'urbanisme, consultation sur un plan local, forum citoyen numérique
- Comment choisir son outil IA selon ses objectifs, son public et ses contraintes budgétaires
- Les garanties démocratiques incontournables : accessibilité multi-canal, transparence des algorithmes de sélection, restitution publique des résultats, engagement de suite donnée
- Atelier : chaque élu rédige la note de projet d'un dispositif participatif augmenté adapté à sa collectivité réelle
- Restitution en sous-groupes : présentation et débat sur la faisabilité de chaque projet

Exposé · Atelier individuel guidé · Restitution en sous-groupes · Débat guidé

14h45 – 15h00

Pause

15h00 – 15h45

MODULE 4 · COMMUNIQUER SUR L'IA EN DÉMOCRATIE : TRANSPARENCE ET CONFIANCE CITOYENNE (OBJ 4)

- Les trois objections citoyennes les plus fréquentes face à l'IA en démocratie : surveillance, manipulation, déshumanisation
- Construire un message de transparence : ce que l'IA fait, ce qu'elle ne fait pas, qui décide en dernier ressort
- Les obligations légales de transparence algorithmique pour les collectivités : code des relations entre le public et l'administration, AI Act
- Exercice : chaque élu rédige son message de transparence citoyenne sur l'usage de l'IA dans sa collectivité

Exposé · Exercice individuel · Présentations orales · Feedback croisé

15h45 – 16h30

MODULE 5 · DÉCIDER : FORMALISER SA POSITION POLITIQUE SUR L'IA EN DÉMOCRATIE (OBJ 5)

- De la posture à l'engagement : comment transformer une conviction politique en dispositions concrètes et vérifiables
- Les trois engagements fondateurs d'une collectivité responsable face à l'IA : transparence algorithmique, inclusion numérique, contrôle citoyen
- Atelier : chaque élu formalise ses trois engagements avec leur plan de mise en œuvre et leur calendrier
- Vote de clôture : l'IA est-elle une menace ou une chance pour la démocratie locale ? Les positions ont-elles évolué depuis le matin ?

Exposé · Atelier individuel · Vote de clôture · Débat final

16h30 – 17h00

PLAN D'ACTION PERSONNEL ET CLÔTURE

- Chaque élu présente en 2 minutes l'action qu'il va engager dans les 90 prochains jours pour faire avancer la démocratie augmentée dans sa collectivité
- Remise du panorama complet des outils Storylab : fiches outils classées par type de consultation, grille d'évaluation bénéfices/risques, modèle de note de projet participatif, bibliographie politique commentée sur la démocratie et l'IA
- Questionnaire de satisfaction à chaud · Remise des attestations de formation

Restitutions orales de 2 min · Remise ressources · Questionnaire satisfaction · Attestations individuelles

Méthodes pédagogiques

FORMAT DÉLIBÉRATIF

La formation est structurée comme une assemblée délibérante — pas comme un cours magistral. Les élus débattent, argumentent et votent. Cette méthode est choisie parce que les élus apprennent mieux en débattant qu'en écoutant, et parce qu'elle reproduit le cadre de travail dans lequel ils exercent leur mandat.

VOTE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

La journée commence et se termine par le même vote : l'IA est-elle une menace ou une chance pour la démocratie ? La comparaison des résultats mesure l'évolution des positions. C'est à la fois un outil pédagogique et une démonstration en acte de ce que l'IA peut produire comme données d'opinion.

BENCHMARK INTERNATIONAL DOCUMENTÉ

Les exemples présentés sont des expériences réelles, documentées et évaluées — budgets participatifs assistés par IA à Paris et Barcelone, assemblée citoyenne de Taïwan, consultation augmentée en Islande. Aucun cas fictif ou spéculatif n'est présenté.

DÉMONSTRATIONS D'OUTILS EN DIRECT

Les outils de démocratie participative augmentée sont montrés en fonctionnement réel devant les élus. Cette méthode permet de dépasser les discours sur l'IA pour montrer ce qu'elle produit concrètement, avec ses forces et ses limites visibles.

ATELIERS DE CONCEPTION POLITIQUE

Chaque élu produit des livrables réels — note de projet participatif, message de transparence citoyenne, trois engagements formalisés — directement utilisables dans l'exercice de son mandat. Ces productions ne sont pas des exercices scolaires mais des documents politiques opérationnels.

RESSOURCES POLITIQUES DOCUMENTÉES

Remises en fin de journée : panorama des outils de démocratie augmentée avec fiches d'évaluation, grille bénéfices/risques, modèle de note de projet participatif, bibliographie politique commentée incluant les travaux du Conseil d'État, de la CNIL et des think-tanks spécialisés.

Modalités d'évaluation

POSITIONNEMENT INITIAL

Début de journée (09h00)

Tour de table délibératif et vote d'ouverture : position sur l'IA en démocratie, expériences de démocratie participative dans la collectivité, principale crainte et principale attente

Objectif évalué : Diagnostic : point de départ

ÉVALUATION FORMATIVE MATIN

Fin de matinée (11h00)

Identification des cinq biais démocratiques et des réponses IA correspondantes · restitution orale individuelle devant le groupe

Objectif évalué : OBJ 1 · Comprendre

FICHE D'ÉVALUATION D'OUTIL**Module 2 (12h30)**

Grille bénéfices/risques/conformité complétée sur un outil réel choisi par le participant · feedback formateur individuel

Objectif évalué : OBJ 2 · Évaluer

ÉVALUATION FORMATIVE APRÈS-MIDI**Module 3 (14h45)**

Note de projet de dispositif participatif présentée en sous-groupe · feedback croisé participants + formateur sur la cohérence et la faisabilité

Objectif évalué : OBJ 3 · Concevoir

ÉVALUATION SOMMATIVE FINALE**Modules 4 et 5 (15h00 – 16h30)**

Message de transparence citoyenne présenté oralement + trois engagements formalisés avec plan de mise en œuvre · grille d'évaluation des 5 objectifs remplie par le formateur · feedback écrit individuel remis avec l'attestation

Objectif évalué : OBJ 1, 2, 3, 4, 5

VOTE DE CLÔTURE**Fin module 5 (16h30)**

Même vote qu'en ouverture · comparaison des résultats et débat sur l'évolution des positions pendant la journée

Objectif évalué : Mesure de progression

SATISFACTION À CHAUD**Fin de journée (17h00)**

Questionnaire de satisfaction Storylab (12 items : contenu, méthodes, formateur, logistique, utilité perçue, recommandation)

Objectif évalué : Qualité de la prestation

SATISFACTION À FROID**J+90**

Questionnaire de suivi envoyé par email 3 mois après la formation : dispositif participatif lancé ou envisagé, engagements tenus, évolution de la relation aux citoyens sur les sujets numériques

Objectif évalué : Impact et transfert

7

Formateur

FORMATEUR PRINCIPAL

Nicolas Mougin · Président de Storylab Partners · Officier expert volontaire spécialité Communication des crises

EXPERTISE IA & NUMÉRIQUE

Rédacteur en chef du magazine IA & Territoires. Officier expert volontaire spécialité rhétorique et crises, intelligence artificielle.

EXPERTISE DÉMOCRATIE & INSTITUTIONS

Connaissance approfondie du fonctionnement des institutions locales et de la démocratie représentative française. Formateur pour l'Association des maires de France. Auteur de discours pour des maires et des élus locaux. Auteur publié chez LexisNexis France dans la collection « Discours et Agenda du maire ».

EXPERTISE SECTEUR PUBLIC	Plus de 35 ans d'expérience en communication institutionnelle publique. Directeur de la communication du SDIS de l'Oise. Formateur CNFPT (2009–2011). Conseiller technique zonal auprès de l'EMIZ Nord — expertise en gouvernance et communication interministérielle.
EXPERTISE PÉDAGOGIQUE	Intervenant à l'École Supérieure de Journalisme de Lille depuis 2005. Sensibilisation à la source journalistique à La Catho Lille (Université Catholique de Lille). Formateur pour l'Association des maires de France. Auteur publié.
INTERVENANTS ASSOCIÉS	Selon les sessions et les besoins spécifiques du commanditaire, des experts thématiques complémentaires peuvent être mobilisés (politiste spécialisé en démocratie participative, juriste en droit public local, responsable d'une plateforme de consultation citoyenne). Une fiche de qualification sera fournie pour chaque intervenant associé.

8

Modalités de financement

PLAN DE FORMATION COLLECTIVITÉ	Financement direct par la collectivité commanditaire dans le cadre de son plan de formation annuel ou de son budget de formation des élus.
FORMATION DES ÉLUS	Les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF élu) financé par leur collectivité. Cette formation est éligible au titre de la formation des élus prévue par la loi du 31 mars 2015 relative à l'exercice des mandats locaux.
CNFPT	Cette formation peut faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale selon les dispositifs en vigueur. Se renseigner auprès de la délégation régionale CNFPT compétente.
FACTURATION	Une convention de formation est systématiquement établie avant toute prestation. La facture est émise à l'issue de la formation, accompagnée de l'émargement et des attestations individuelles.